

La 41 assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France s'est tenue à Paris le 21 mai 1959

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **39 (1959)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La 41^e Assemblée générale

de la Chambre de commerce suisse en

France s'est tenue à Paris le 21 mai 1959

ALLOCUTION

de

S. Exc. Monsieur Pierre MICHELI

Ambassadeur de Suisse en France



Il est de tradition que le représentant du Conseil fédéral en France prenne part à votre assemblée générale et vous y adresse quelques paroles. C'est une tradition dont je me réjouis. Elle me permet en effet de rappeler le rôle si utile que joue votre Compagnie dans les relations économiques franco-suisse : trait d'union dont la valeur a été souvent soulignée et que je voudrais une fois de plus mettre en évidence.

Cette tradition me permet aussi de remercier la Chambre de Commerce Suisse en France de la collaboration qu'elle apporte à l'Ambassade : collaboration très appréciée, je vous l'assure. Les rapports entre vos services et les nôtres sont étroits. Je me félicite de cette collaboration fructueuse et harmonieuse, à laquelle nous attachons le plus grand prix.

Monsieur le Président, l'année dernière à cette même époque, vous preniez possession des hautes fonctions auxquelles vous appelait la confiance des membres de votre Association. Vous avez suivi la voie tracée par vos éminents prédécesseurs. Comme eux, vous vous êtes donné à votre tâche avec enthousiasme et dévouement. Je vous renouvelle les vœux que je vous adressais il y a un an pour votre nouvelle activité. Celle-ci a déjà porté de nombreux fruits. Je suis certain qu'elle deviendra toujours plus féconde. Vous savez que dans la mesure où vous pouvez en avoir besoin, mon appui vous est entièrement acquis.

Monsieur le Directeur général, nous sommes arrivés à Paris à peu près ensemble. Voilà pour la troisième fois — car le temps passe vite — que nous nous retrouvons à cette table. Et j'éprouve le besoin de vous exprimer à nouveau les sentiments de reconnaissance de l'Ambassade. Nous trouvons toujours auprès de vous une aide précieuse et efficace. Nous vous en savons le plus grand gré.

Parmi les activités si nombreuses et variées de la Chambre de commerce au cours de l'année écoulée, je voudrais en détacher quelques-unes qui me paraissent mériter une mention particulière.

Vous avez organisé un voyage d'études en France d'une importante délégation des chambres de commerce cantonales suisses et un autre voyage en Suisse des représentants des chambres de commerce départementales françaises et de plusieurs journalistes de la presse économique. Les participants à l'un comme à l'autre voyage ont été vivement intéressés par ce qu'ils ont vu. Vous avez donc pleinement atteint le but que vous vous étiez proposé et qui était de susciter une meilleure compréhension de nos problèmes réciproques. Je vous félicite de cette heureuse initiative.

Votre Revue a continué à nous offrir des articles de valeur, qui ont certainement retenu l'attention de vos membres. J'espère que le nombre des lecteurs de cette excellente publication ira en s'élargissant et qu'elle contribuera ainsi à une bonne information de tous les milieux intéressés aux échanges franco-suisses.

Enfin vous avez poursuivi avec succès le cycle de vos dîners-conférences, tout en renouvelant le thème. Celui que vous avez choisi cette année est particulièrement actuel, et nous nous réjouissons d'entendre tout à l'heure le dernier de vos orateurs, M. Maurice Guigoz.

Comme de coutume, votre Directeur général, dans son rapport sur l'exercice écoulé, ne s'est pas borné à une sèche énumération de vos activités. Il a également passé en revue les relations franco-suisses et, d'une façon générale, les problèmes économiques les plus importants qui se posent aujourd'hui à nos pays. Nous avons écouté avec intérêt cet exposé substantiel.

De notre côté, nous avons aussi salué avec satisfaction la libération plus large des échanges décidée par le

gouvernement français en décembre dernier. Nous nous félicitons de même de l'accord conclu entre la Suisse et la France il y a quelques semaines. Il règle nos échanges jusqu'à la fin de l'année et permettra, nous l'espérons, un développement de ceux-ci, qui, du fait de la conjoncture générale, avaient légèrement fléchi au cours de l'année dernière. Il fixe une augmentation linéaire de 20 % des contingents dont bénéficieront nos produits industriels. Cette solution nous a paru préférable à une majoration par secteurs, qui aurait obligatoirement nécessité de longs entretiens techniques et, en conséquence, une perte de temps supplémentaire. Cette augmentation des contingents complète la libération des échanges décidée par la France et à laquelle je viens de faire allusion. Nous sommes heureux de voir notre grande voisine ouvrir plus larges ses frontières à nos produits et de tenir ainsi mieux compte des facilités dont bénéficient les importateurs français dans notre pays. L'accord du 29 avril élimine heureusement la discrimination contingentaire que nous avions à supporter depuis l'entrée en vigueur du Marché Commun. Au surplus, par la nouvelle prorogation de six mois de l'accord du 29 octobre 1955, décidée au cours des mêmes négociations, les exportateurs suisses comme leurs clients français sont assurés, après l'incertitude des premiers mois de l'année, d'une nouvelle période de stabilité.

La question tarifaire n'a toutefois pu être abordée de façon approfondie, car les bases de discussion manquaient encore. D'autre part, l'accord laisse entier le problème essentiel auquel nous attachons la plus grande importance : celui d'une association multilatérale entre les pays du Marché Commun et les autres pays de l'O.E.C.E. Nous espérons que l'examen de ce problème pourra être repris sous peu avec la volonté commune de le résoudre. Si un accord n'intervenait pas à ce sujet, il en résulterait inévitablement de fâcheuses divisions et un affaiblissement de notre continent. Nous souhaitons, les uns comme les autres, une plus grande unité économique de l'Europe. Nos vues divergent cependant sur les voies à suivre pour parvenir à ce résultat et nous devons bien reconnaître qu'actuellement nous nous trouvons à cet égard dans une impasse. Ces voies toutefois sont-elles inconciliables ? Nous ne le croyons pas, et la Chambre de Commerce Suisse en France peut, j'en suis convaincu, contribuer à le faire comprendre autour d'elle. Je terminerai donc en formulant le vœu que finalement une solution permettant de réaliser l'unité, sans détruire la diversité européenne, sera trouvée pour le bien de tous. Si chacun y met du sien, une telle solution doit certainement être possible.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POUR L'ANNÉE 1958

LA longue histoire des relations économiques entre la France et la Suisse n'est pas sans relief. Gage de l'amitié réelle et vigoureuse qui unit les deux pays, certaines années-références en émergent qui marquent, de couleurs diverses, l'évolution de nos échanges et en déterminent le sens pour plusieurs mois.

Sans conteste, on pourra se souvenir de l'année 1958. Les événements politiques d'abord lui ont donné une empreinte, une force telle que les événements économiques dont nous avons à connaître en ont été modifiés profondément. D'autre part, une idée qui paraissait chimérique à beaucoup il y a peu de temps encore s'est concrétisée. Les racines sont implantées, déjà la sève a éclaté en de multiples ramifications : désormais on ne peut plus parler des liens qui unissent la Suisse et la France sans évoquer ceux qu'il convient de tisser entre la Suisse et l'Europe.

Sur le plan de l'économie française, comme sur le plan européen, on a assisté à un départ. Les mois écoulés ne doivent donc pas être considérés uniquement par les faits qu'ils ont apportés mais plutôt en fonction de ce que ces derniers peuvent laisser présager pour l'avenir.

Ainsi l'année 1958 signifie le début d'une évolution nouvelle des échanges franco-suisse. Nous nous rappellerons en effet qu'elle a vu l'abandon par la France de mesures protectionnistes; de la sorte, un pas d'une importance extrême a été accompli vers une libération complète des échanges.

De plus, le 1^{er} janvier 1958, le Marché Commun ou Communauté économique européenne (C.E.E.) devint réalité, ce qui eut non seulement pour conséquence sa mise en vigueur effective une année plus tard, mais aussi une évolution — particulièrement en France — de nombre d'entreprises et d'esprits qui ont décidé de « jouer le jeu » avec le maximum de dynamisme et d'efficacité.

Qu'on le veuille donc ou non, il y a là un état de fait que l'on ne peut méconnaître, d'autant plus que l'« Europe officielle » se double en maints aspects d'une « Europe privée » dont les ententes qui s'y nouent n'en sont pas les phénomènes les moins intéressants de ces derniers mois.

Quelle influence ces divers événements, ci-dessus indiqués, ont-ils ou risquent-ils d'avoir sur l'économie suisse d'abord et sur les échanges franco-suisse ensuite? La question mérite étude et nous nous y arrêterons car si l'axiome est exact qu'une situation nouvelle engendre des difficultés nouvelles, nous nous souviendrons avec William Rappard (1) que la raison la plus décisive de la prospérité helvétique se trouve dissimulée derrière les difficultés même qu'eurent toujours à surmonter nos pères pour sauvegarder leur existence économique.

(1) William RAPPARD : « Les conditions de la prospérité helvétique » 1957.

Ce qui fut vrai sous la Restauration, époque qui retient ici l'attention du grand historien suisse, le sera-t-il aussi à notre époque qui est celle de l'unification européenne? William Rappard, toujours, relève que plus les difficultés paraissent insurmontables, plus elles stimulent les efforts et fertilisent les entreprises. « C'est pour échapper à la ruine que l'industrie helvétique s'engagea dans des sentiers difficiles et aventureux, où elle ne manqua pas de trouver la voie du salut. Dans les marchés du monde entier qu'elle découvrit ainsi dans la première moitié du XIX^e siècle, elle trouva tout d'abord un soulagement efficace à sa détresse immédiate. Mais elle y prit aussi le goût et l'habitude des horizons les plus larges : gain bien plus précieux encore qui constitue une des conditions les plus sûres et les plus durables de la prospérité future. Il y a, dans le sang-froid, l'initiative et l'énergie dont firent preuve sous la Restauration les exportateurs helvétiques devant l'éclipse du foyer européen qui avait jusqu'alors attiré et absorbé le plus clair de leurs produits, quelque chose de vraiment héroïque. »

Si nous avons pris plaisir à nous étendre sur cette citation, ce n'est pas pour lui attribuer un sens auquel elle ne saurait prétendre mais qu'il serait tentant de lui prêter eu égard à la conjoncture actuelle. Nous ne voulons pas, en effet, affirmer que l'industrie suisse d'exportation n'a qu'à compenser les difficultés qu'elle pourrait trouver sur le marché européen par une seule extension ou consolidation de ses positions dans le reste du monde. Pour un industriel, pour l'économie d'un pays, les raisins ne doivent jamais paraître trop verts et la leçon que l'on peut tirer de l'enseignement de l'histoire helvétique nous offre d'autres perspectives. Nous pensons ne pas sortir de notre rôle de Chambre de commerce suisse à l'étranger en tentant de les dessiner.

Toutefois, au préalable, nous analyserons brièvement la marche des économies française et suisse au cours des mois écoulés. Nous serons brefs à dessein, plus que ne le veut peut-être la tradition de ces rapports.

Sur le plan français, deux événements méritent d'être retenus. Dans le domaine politique, l'avènement de la V^e République a eu une incidence directe sur l'économie, essentiellement par le climat psychologique nouveau qu'elle a instauré. Grâce à lui, les différentes mesures du nouveau Gouvernement ont pu avoir les heureux effets que l'on perçoit depuis peu. Quant aux décisions économiques de fin décembre et début janvier — qui découlent du bouleversement politique de mai — relatives à la dévaluation, au retour à la convertibilité monétaire, à la libération des échanges, leur influence n'a cessé de s'étendre et ce rapport se devra de dépasser un peu le cadre de douze mois qui lui est assigné pour en parler et pour s'en féliciter.

L'économie de la France

COMME d'habitude c'est vers les résultats du commerce extérieur que nous nous tournons afin d'obtenir une première image de l'aspect économique général du pays.

Constatons d'emblée que d'une année à l'autre, de 1957 à 1958, le déficit de la balance commerciale française a été réduit de 133,1 milliards de francs français, soit de 27 %. En effet, les importations en France se sont élevées à 1.705,3 milliards de francs français, les exportations de France à 1.345,9 milliards, soit donc une balance commerciale déficitaire de 359,4 millions de francs français, alors qu'à fin 1957 elle était de 492,5 milliards de francs.

Ce résultat a été obtenu essentiellement par l'augmentation de la valeur des exportations : plus 111,8 milliards ou 9 %, tandis que la valeur des importations est restée à peu près stationnaire.

Il faut immédiatement signaler que l'amélioration provoquée par l'opération 20 % d'août 1957 a été d'assez courte durée : le pourcentage de couverture des importations par les exportations s'est accru jusqu'en novembre 1957 pour décroître à peu près régulièrement ensuite jusqu'en mai 1958. A partir de juin, la tendance s'est renversée, sous l'effet notamment des facteurs psychologiques indiqués ci-dessus et le solde débiteur de la balance commerciale n'a pratiquement pas cessé de diminuer. En décembre 1958 les exportations françaises atteignaient le chiffre record de 131,2 milliards pour s'établir durant les trois premiers mois de cette année-ci à un niveau constamment élevé.

Si les efforts pour développer les exportations ont donc porté leurs fruits on peut penser qu'ils ont été facilités durant le deuxième semestre 1958 par le ralentissement de l'activité économique en France dont les effets se firent sentir dès le mois d'avril et qui n'ont pas seulement freiné un peu les importations, mais ont incité les producteurs à se tourner vers les marchés extérieurs.

Toutefois l'examen de l'indice de la production industrielle montre que le ralentissement n'a pas été aussi brutal qu'on le craignait et, les renseignements que l'on possède sur l'activité industrielle de ces premiers mois de 1959 étant favorables, on peut estimer que la France a traversé, avec moins de mal que ne le prévoyaient les pessimistes, les vagues causées par la récession mondiale. La production, en effet, a continué de croître tout au début de l'année 1958 au même rythme qu'au deuxième semestre 1957, puis ce rythme a rapidement ralenti au printemps pour décroître régulièrement ensuite jusqu'en fin d'année. Son augmentation, par rapport à 1957, ne fut ainsi que de 5 % alors qu'auparavant, par rapport aux années précédentes, cette augmentation était de 10 %.

Dans les secteurs de base la production est restée forte : pour le charbon, elle a dépassé pour la première fois le chiffre de 60 millions de tonnes (60,2), ce qui a permis, avec une diminution des besoins, une importante réduction des importations, provoquant par ailleurs un grave problème, celui du gonflement des stocks de charbon marchand sur le carreau des mines : 2 millions de tonnes au lieu de 500.000 tonnes à fin 1957.

La production de l'électricité a atteint 63 milliards de kwh (58 milliards en 1957) : quant au pétrole, il mérite une place à part dans la liste des richesses énergétiques françaises puisque sur lui repose tant d'espoir. Encore modeste, la

production dans la zone franc fut de 2,7 millions de tonnes, ce qui représente tout de même une augmentation de 42 % par rapport à la production de l'année précédente. A titre de comparaison signalons ici en passant que la consommation française de produits pétroliers a presque atteint 20 millions de tonnes l'an dernier.

L'industrie sidérurgique marque une légère progression dans le secteur acier (14,6 millions de tonnes) et une stagnation dans le secteur fonte.

Le ciment, par contre — et qui dit ciment dit bâtiment — enregistre une production de 13,4 millions de tonnes, soit 7,5 % de plus qu'en 1957 et l'industrie chimique, elle, une augmentation de production de 14,6 millions de tonnes.

C'est la diminution de la demande en biens de consommation durables qui a pesé sur la vie industrielle de la nation : textiles et cuirs, appareillages ménagers, machines agricoles, motocycles.

Par contre, l'industrie de l'automobile, en développant son exportation, a augmenté de 21 % sa production qui a passé de 928.000 véhicules à 1.128.000.

Ce très bref tour d'horizon doit être complété par une indication relative aux premiers effets des mesures gouvernementales de fin d'année. Les renseignements les plus récents que l'on possède à ce sujet montrent que malgré une diversité de situation selon les industries et les régions, une reprise de l'activité économique est amorcée, marquée dans la plupart des cas par une augmentation du nombre d'heures de travail hebdomadaire.

D'après les rapports des inspecteurs de l'économie nationale, la reprise d'activité porte sur les industries des biens de consommation plutôt que sur celles des biens d'équipement, ce qui est d'ailleurs normal.

Dans le secteur des prix, la hausse a été en effet plus faible que ne le pensaient même les auteurs du projet dont ont découlé les mesures indiquées ci-dessus. De décembre à janvier l'indice des prix de gros n'est monté que de 3,9 %, celui des prix de détail des 179 articles de 3,8 % et celui des 250 articles de 3,6 %.

Quant aux finances extérieures une nette amélioration est intervenue. Le déficit mensuel moyen a été d'octobre 1958 à mars 1959 de 13,5 milliards, n'étant même que de 12 milliards en février et de 5,4 milliards en mars. Durant le premier semestre 1958, malgré les restrictions totales d'importation que l'on connaissait, ce déficit mensuel était de 50,5 milliards.

Ce résultat est dû d'une part à la réduction du montant des importations mais surtout à la progression des exportations qui n'ont cessé de s'élever de janvier à mars (114,2, 127,5, 143 milliards).

Dans un domaine parallèle, celui des réserves de devises, M. Pinay, Ministre des finances et des affaires économiques, a pu indiquer à fin mars que les disponibilités en or et en devises s'élevaient à 633 millions de dollars contre 19 millions au 30 mai 1958. Ce redressement a permis à la France de ne pas faire appel au crédit que lui avaient offert certaines banques étrangères. De plus, une allocation en devises, à concurrence de 50.000 francs français par personne et par an pourra être établie en faveur des touristes se rendant à l'étranger à partir du 1^{er} juin prochain.

Il importe toutefois de prendre garde que le niveau

relativement bas des importations peut s'expliquer par le renchérissement des produits étrangers par suite de la dévaluation et par le ralentissement de l'activité économique conjugué avec l'existence de stocks constitués l'an dernier.

Il est évident que lorsque la reprise effective de l'activité économique se manifesterait, les utilisateurs sortiraient de leur réserve et la cherté des produits étrangers jouerait

moins qu'actuellement. C'est donc essentiellement par une augmentation accrue des exportations que l'économie française pourra maintenir la position favorable qui est la sienne aujourd'hui. De nombreux signes nous montrent que les exportateurs français sont conscients de cette situation et l'on n'en veut pour preuve que les très nombreuses demandes qui nous parviennent quant aux possibilités qu'offre le marché suisse aux producteurs français.

L'économie de la Suisse

EN 1958, l'économie suisse a subi une évolution assez semblable à celle de l'économie européenne. Le ralentissement des affaires s'est fait sentir depuis le printemps et le nombre des ouvriers occupés dans l'industrie a marqué un recul d'un peu plus de 5 % par rapport à la fin de 1957.

Il faut signaler que le fléchissement de la conjoncture économique présente des différences considérables d'une industrie à l'autre, affectant aussi bien les entreprises vouées à l'exportation que celles travaillant sur le marché intérieur. Toutefois l'activité économique en général s'est maintenue à un niveau assez élevé, prenant beaucoup plus le caractère d'une normalisation que d'une crise. Cette détente a d'ailleurs mis fin à l'élan du coût de la vie et depuis décembre 1958 l'indice des prix à la consommation est descendu de 182,9 à 180,9.

Les reculs d'activité les plus sensibles ont été notés dans l'horlogerie, dans plusieurs branches de l'industrie textile et de l'industrie de l'habillement.

Le fléchissement de la conjoncture s'est manifesté le plus souvent par une diminution des heures supplémentaires, une baisse du nombre des places vacantes et une entrée de main-d'œuvre étrangère plus faible. Ainsi, plusieurs milliers d'ouvriers horlogers ont-ils été réduits à un chômage partiel.

Toutefois, d'une manière générale, le marché du travail fut satisfaisant puisqu'à fin août il y avait encore en Suisse 363.400 travailleurs étrangers, ce nombre étant de 377.000 une année auparavant.

C'est dans les chiffres du commerce extérieur que l'on trouve également des indications intéressantes sur l'étendue du ralentissement de l'activité économique. Tandis que les exportations se maintenaient de façon réjouissante au même niveau qu'en 1957, soit 6.649 millions de francs suisses ou 1 % de moins que l'année précédente, les importations étaient plus basses de 13,2 % qu'à fin 1957 et se chiffraient à 7.335 millions de francs suisses contre 8.447 millions de francs l'an précédent. Il convient de relever toutefois que le chiffre obtenu à la fin de 1958 est à peu près égal à celui obtenu à fin 1956.

La baisse de la valeur des importations s'est répartie aussi bien sur les matières premières que sur les denrées alimentaires et sur les produits fabriqués, mais c'est pour les matières premières qu'elle est la plus accentuée.

Quant aux exportations, le résultat favorable est dû avant tout à l'accroissement de 139 millions de francs, des exportations de machines, d'instruments et d'appareils (2,5 milliards de francs suisses). L'industrie des produits chimiques et pharmaceutiques a pris la deuxième place dans la liste des activités suisses exportatrices, bien que ses exportations aient légèrement diminué du fait des difficultés rencontrées par les colorants (1,4 milliards de francs). L'horlogerie vient en troisième position avec 1,118 milliards

de francs et accuse un fléchissement de 187 millions de francs par rapport au résultat de l'année précédente. L'industrie textile a vu ses exportations fléchir sensiblement du fait de la crise internationale et a subi en particulier une forte concurrence des pays de l'Extrême-Orient.

La répartition géographique des importations a subi des changements. Par suite de la forte réduction des importations de matières premières la part des pays autres que l'Europe dans l'ensemble des importations de la Suisse a rétrogradé de 28 à 26 %. La part des pays européens en a augmenté d'autant, soit de 72 à 74 %. Pour les exportations, 63 % sont allés vers l'Europe et 37 % vers les pays d'outre-mer, ces chiffres pour l'année d'avant étant respectivement de 61 et 39 %.

La diminution des importations a évidemment eu comme conséquence que le déficit chronique de la balance commerciale qui s'était élevé en 1957 au montant jamais atteint de 1,73 milliard de francs s'est réduit de plus d'un milliard pour se fixer à 686 millions de francs suisses.

Autre branche importante de la vie économique suisse : le tourisme dont l'évolution doit être considérée avec attention. L'expansion du trafic touristique que l'on avait notée tout au long des dernières années s'est arrêtée en 1958 sans toutefois présenter un caractère grave puisque la diminution des nuitées ne représente que 1 % sur les résultats de 1957. Le recul de la fréquentation a affecté les mois d'été, ceci étant dû pour une large part à la suppression par le Gouvernement français d'allocations de devises aux touristes et également au fléchissement de la conjoncture dans plusieurs pays. La diminution du chiffre des nuitées est de 1,8 % pour la clientèle suisse et de 0,4 % pour les visiteurs étrangers et de 23 % pour la clientèle française. Souhaitons que le nouvel octroi de devises aux touristes français à partir de juin prochain renverse la situation et qu'un trafic touristique intense se développe à nouveau entre nos deux pays.

Relevons enfin un phénomène intéressant. Alors que le marché monétaire suisse avait été caractérisé en 1957 par un resserrement, le ralentissement économique et ses conséquences ont provoqué un accroissement important des disponibilités sur le marché de l'argent et des capitaux.

En cours d'année, la Suisse a décidé de continuer de participer à l'Union Européenne de Paiement (U.E.P.). En juin, au moment de la prorogation de cette Union, le Conseil fédéral s'était réservé le droit de réexaminer avant la fin de l'année la question de sa participation de façon à permettre à notre pays de se défendre contre une politique éventuellement discriminatoire de la part de la Communauté Économique Européenne. A fin novembre, en raison de la poursuite de négociations sur l'institution d'une Zone de Libre Echange, la Suisse annonça qu'elle ne ferait pas usage

de cette clause de retrait. Enfin, le passage à la convertibilité extérieure de leur monnaie décidée par les principaux membres de l'Union entraîna le 27 décembre la dissolution de l'U.E.P. A ce moment, les compensations de la Suisse avec cette institution s'étaient soldées pendant neuf mois par des déficits et pendant trois mois par des excédents.

Le jour où l'U.E.P. prit fin vit la naissance de l'Accord Monétaire Européen, lequel prévoit, comme l'U.E.P., un système multilatéral de règlement, mais non l'octroi automatique de crédits. Le capital du fonds européen a été

fixé à 600 millions de dollars, la contribution de la Suisse a été de 21 millions de dollars.

Dans ce chapitre du rôle joué par la Suisse au sein des organisations qui tentent d'obtenir un fonctionnement harmonieux des économies nationales, signalons encore que la Suisse a, en 1958, entrepris avec 19 États membres du G.A.T.T. et sur la base du projet de son futur tarif douanier, des négociations qui ont abouti en fin d'année à la signature d'une déclaration portant sur son adhésion provisoire à cette institution.

Les échanges franco-suisses

LES échanges commerciaux entre la France et la Suisse ont été placés l'an dernier, tout au moins jusqu'au 27 décembre, sous le signe du statu quo. En effet, les importations de produits suisses en France sont demeurées totalement contingentes ainsi qu'elles l'avaient été depuis le mois de juin 1957. De son côté, l'Accord commercial du 29 octobre 1955, qui avait été prorogé jusqu'au 30 juin 1958, a été une nouvelle fois reconduit jusqu'au 30 juin 1959, cette reconduction ayant été signée le 24 avril 1959.

Dans les circonstances du moment, en particulier eu égard aux difficultés de commerce extérieur que connaissait à cette époque la France, le renouvellement de l'Accord commercial a paru raisonnable et les résultats enregistrés en fin d'année montrent que le trafic commercial est demeuré satisfaisant.

Ainsi, la Suisse a vendu à la France pour 500,8 millions de francs suisses de marchandises, soit 26 millions de moins que l'an précédent, ou près de 5 %. Quant à la France, ses exportations vers la Suisse ont atteint 807,8 millions de francs suisses, soit 170 millions de moins qu'en 1957, ou 17,5 %.

La balance commerciale, qui était créditrice pour la France en 1957 de 451 millions, ne l'est plus que de 307 millions en 1958, accusant ainsi une baisse de 144 millions, c'est-à-dire de 32 %.

L'évolution qui se dessine à nos yeux est intéressante. Mais il convient d'étudier quelques chiffres encore pour mieux la comprendre. La baisse des exportations suisses en France n'est pas la même dans tous les secteurs. Elle est particulièrement sensible dans l'horlogerie dont les ventes ont passé de 27,8 millions de francs suisses en 1957 à 20,6 millions, alors même que les contingents d'importation n'ont pas été changés depuis 1955.

Les produits pharmaceutiques ont passé de 27,4 millions à 23,8 millions et les produits chimiques de 48 à 27 millions. Par contre, on note une légère augmentation pour les machines-outils, soit de 40 à 42 millions de francs suisses, de même que pour les appareils pour applications électriques qui passent de 9 à 12 millions et les couleurs d'aniline de 29 à 34,5 millions.

Les enseignements que l'on pourrait tirer de ces indications perdent évidemment de leur force, par le fait du contingentement total de toutes les importations françaises l'an dernier, ce qui a naturellement faussé le jeu de l'offre et de la demande et empêché de formuler des appréciations valables quant à la sensibilité du marché envers la gamme des produits suisses. Un fait doit cependant retenir notre attention :

La France est demeurée le 4^e client de la Suisse, ses

achats représentant le 7,7 % des ventes suisses, comme en 1957. On peut en tirer la conclusion que la contraction des marchés était générale l'an dernier et que la France demeure un partenaire commercial si actif de la Suisse que, sans le contingentement total, elle aurait peut-être été sur le même rang que les États-Unis, 2^e client de la Suisse, dont les achats ont représenté le 9,8 % des ventes totales suisses.

La baisse des ventes françaises en Suisse est plus curieuse, plus importante aussi. Comment peut-on expliquer cette diminution de 170 millions en une année? On peut penser que ceci est dû en premier lieu à la constitution de stocks l'an dernier par suite de l'affaiblissement de la haute conjoncture enregistré dans ce pays. Ainsi, les ventes françaises de céréales sont tombées de 31 à 10 millions, les vins en fûts de 31 à 25 millions, les laines peignées de 42 à 22,8 millions, les fils de laine de 19,5 à 13,4 millions; les tôles de fer ont passé de 59 à 50,5 millions. D'autre part, il est certain que les prix français, assez élevés, ont freiné également les achats suisses.

Ainsi, les importations de machines ont passé de 31,7 millions à 28,7 millions, celles d'instruments et d'appareils de 15,9 à 14,5 millions. Par contre, les automobiles, en faveur desquelles les constructeurs consentent des prix étudiés pour l'exportation, ont été vendues au nombre de 101.600, soit 12.000 de plus que l'an passé, et ceci pour un total de 60,6 millions de francs.

On peut prévoir que la situation s'améliorera, pour autant que le prix des exportations françaises, par les effets de la dévaluation du franc, redevienne plus compétitif sur le marché suisse. De toute façon, il ne faut pas oublier que la France est demeurée le 4^e fournisseur de la Suisse avec 11 % des importations totales suisses et que le Suisse est le plus grand consommateur étranger de produits français puisqu'il a acheté l'an dernier pour 16.200 francs français (d'après des statistiques françaises) de produits français.

Les chiffres indiqués ci-dessus démontrent clairement que la prospérité de l'économie suisse dépend dans une large mesure de ses échanges avec la France, mais que la réciproque est vraie également.

Relevons aussi que la Suisse fut le 10^e fournisseur de la France, les 2,8 % des produits importés par la France ayant été livrés par la Suisse et le 5^e client de la France, les 6,1 % des produits français exportés ayant été livrés à la Suisse. Malgré sa population restreinte, mais au pouvoir d'achat élevé, la Suisse est vraiment un important client de la France.

C'est pourquoi tout ce qui touche à la vie économique de la France est ressenti avec acuité en Suisse et c'est

pourquoi chacune des mesures gouvernementales prises à Paris est commentée à Berne, Zurich, Bâle ou Genève avec vigueur et même parfois avec vivacité.

A ce propos, nous ne voulons pas oublier que si les statistiques témoignent d'une certaine stabilité de nos échanges, ceux-ci n'en ont pas moins connu quelques remous et quelques menaces sur l'étendue desquels nous avons dû informer nos adhérents. En particulier, en juin dernier, il était quasi certain que de nouvelles réductions devraient être apportées au programme d'importation français, ceci même dans le secteur bilatéral. Les abattements prévus, selon le mémorandum déposé à l'O.E.C.E., étaient de l'ordre de 40 à 50 %, ce qui pouvait justifier nos craintes. Ces mesures d'une extrême gravité purent être évitées mais ce même mois la France dut prendre la décision de surseoir au rétablissement de la libération des échanges que lui commandait à cette date le code de libération de l'O.E.C.E.

Un récent voyage que nous avons accompli en France avec les représentants des chambres de commerce suisses avait démontré de façon si visible la vitalité économique du pays, nous en avons recueilli si souvent des signes éclatants que nous avons cru devoir souligner à ce moment, en un éditorial de notre Revue, que cette décision n'était pas l'aveu d'une évolution sans espoir mais l'expression du délai de réflexion que l'on s'accorde avant de parcourir une étape. Cette décision contenait déjà, affirmions-nous, les promesses d'un nouveau libéralisme.

Ces promesses de juin ont été tenues en décembre. Désormais le langage économique des deux côtés de la frontière s'est unifié et « importation » veut un peu mieux dire confrontation égale et stimulante.

Il est vrai que le 90 % de libération se calcule sur la base de référence de 1948 et que, en conséquence, les importations de produits suisses en France ne connaissent, par rapport à leur valeur totale, qu'une libération de 50 à 55 %. Il est vrai aussi que la dévaluation qui a suivi a renchéri ces produits suisses de telle façon que certaines ventes se révèlent difficiles.

Mais l'information, telle que nous la comprenons à la

Chambre de commerce suisse en France, doit savoir s'affranchir des données brutes et doit, en chaque cas et en chaque occasion, se servir des faits et des éléments pour déterminer les phénomènes qui peuvent servir à la compréhension commune et à l'amitié véritable. L'information objective doit éclairer — et éclairer veut dire mettre en lumière avec tout ce que ce mot comporte de chaleur et de vie — les éléments les plus valables des nations afin que, les examinant dans une loyale confrontation, on puisse rechercher ensemble ce qui unit.

Nous aimerions dire alors notre certitude que l'attitude libérale de la France en matière de commerce extérieur lui sera bénéfique et que l'acte de foi qu'elle a commis, elle n'aura pas à le regretter. La Suisse, pays libre-échangiste par nature et par vocation, croit en la vertu éminente de la confrontation commerciale. Pays pauvre, elle doit acheter ses matières premières en totalité à l'étranger et y incorporer un apport suffisant de main-d'œuvre pour en faire des produits manufacturés de haute qualité, qu'elle vendra à l'extérieur, le marché intérieur étant trop limité. Or, c'est précisément la comparaison avec les produits fabriqués importés qui agit sur l'industrie suisse comme stimulant et qui permet, dans une large mesure, de poursuivre des recherches très poussées dans le domaine de la qualité et de la perfection.

Cette ouverture libre des frontières a non seulement des répercussions sur la qualité des produits, agissant en quelque sorte comme sérum de vitalité. Elle a aussi une répercussion bienfaisante sur le coût de la vie, par la pression sur les prix qu'elle comporte. Ce dernier facteur présente d'ailleurs une importance particulière, par son influence sur la composition des prix de revient des produits destinés à l'exportation, et donc, eu égard à son rôle, dans les efforts faits par une entreprise pour se montrer compétitive sur le marché international.

Notre Chambre de commerce se réjouit donc des mesures gouvernementales françaises de décembre, car il est incontestable que le commerce franco-suisse en bénéficiera et en prendra une nouvelle importance.

La Suisse et l'Europe

EN raison même de cette importance et en raison aussi de ce cheminement commun sur les voies du libéralisme, nous pensons que le problème qui consiste à opposer sommairement la notion « Marché Commun » à la notion « Zone de Libre Echange » est un faux problème. Il est impensable, puisque cette opposition mène à une impasse, de ne pas prévoir ou imaginer d'autres possibilités de travailler ensemble à la construction de l'Europe.

Tout au long de l'année dernière, des discussions nombreuses et fort compliquées ont groupé les pays membres du Marché Commun et les onze pays de l'O.E.C.E. non membres, afin de concilier deux conceptions divergentes et de tenter de prolonger cette Europe des Six par une Zone de Libre Echange abritant les onze pays. Le moins qu'on puisse dire est que ces discussions n'ont guère fait avancer la question et, en fin d'année, après la réunion du 15 décembre particulièrement orageuse, il a bien fallu convenir que 1958 ne verrait pas se réaliser une entente. Par contre, les problèmes d'ordre technique ayant tous été examinés — et avec quel luxe de détails! — on en est ainsi maintenant au point où deux doctrines s'affrontent.

La France a accompli un acte de courage et plein d'espoir en misant sur la réussite du Marché Commun et en s'y engageant avec tout ce que cela comporte de discipline et de dynamisme pour ses entreprises. Il est compréhensible qu'elle plaide désormais en faveur d'une Europe des Six, forte et souveraine, traitant de manière bilatérale avec ceux des pays qui sont demeurés en dehors de cette Europe.

La Suisse a éprouvé les bienfaits d'un commerce extérieur très actif, à caractère réciproque intense. Durant ces dix dernières années, elle a profité, avec tous les autres pays européens, d'un développement de ses échanges, développement dont le moteur s'est trouvé au sein de l'O.E.C.E. Elle estime donc qu'abandonner le multilatéralisme pour le bilatéralisme est un retour en arrière, qu'il lui est impossible de faire. D'autre part, à un simple point de vue commercial, des négociations bilatérales soulèveraient trop de difficultés. L'article 113 du Traité de Rome indique en effet que « la politique commerciale commune est fondée sur des principes uniformes, notamment en ce qui concerne la conduite d'accords commerciaux ». Le même article souligne que « si des accords avec des pays tiers doivent être négociés,

ces négociations sont conduites par la Commission qui est l'organe exécutif de la Communauté ».

Les relations de client à fournisseur telles que nous les connaissons jusqu'à maintenant et permettant une appréciation exacte des besoins, des désirs et des possibilités de chacun ne seraient donc plus possibles. Prenons un exemple : pour la fixation de contingents d'importation en France de produits chimiques suisses, étant donné l'article 113, l'Allemagne, qui est très gros producteur, devrait aussi faire valoir son opinion. Ne serait-ce pas créer un malaise et des difficultés dont on se passerait fort bien ?

Les exemples analogues sont nombreux qui démontrent que, de quelque côté qu'on l'aborde, la liaison « Europe des Six - Europe des Onze » est hérissée d'obstacles. Peut-on alors espérer que ce qui n'a pas été possible en 1958 le sera en 1959 ? Peut-on vraiment et raisonnablement penser que des solutions pourront être trouvées ?

Il serait d'une extrême gravité de ne pouvoir s'entendre, alors qu'en dépend non seulement l'avenir des relations économiques entre deux pays voisins et amis, mais surtout et simplement notre propre destin.

L'unification de l'Europe, on l'oublie parfois, n'a pas pour seul but de faire mieux vivre 170 millions de consommateurs, grâce à la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes. Elle répond principalement à un instinct de conservation et à un désir de vie. Elle est une réponse valable à l'angoisse qui naît devant la démesure des aventures politiques de notre temps et des exigences de la technique moderne. Comment donc ne pas tout entreprendre pour collaborer à la construction européenne ?

Cette collaboration, comment la définir ? Elle peut prendre tant d'aspects ! La Suisse qui pratique déjà une politique libérale à l'importation, que peut-elle offrir en gage de sa volonté de construction commune ? Ses contingents ? Ils sont pratiquement inexistantes. Ses droits de douane ? La Suisse, même après l'entrée en vigueur du nouveau tarif, restera un pays à basse taxation douanière. Les exemples que donne à ce sujet le « Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la révision du tarif douanier » sont parfaitement éloquentes, et instructives les comparaisons faites de l'incidence en pour cent des nouveaux taux avec ce que prélèvent actuellement la République Fédérale d'Allemagne, les pays du Benelux, l'Italie, la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis.

C'est donc dans une autre direction que se peut trouver la rencontre harmonieuse des impératifs essentiels des économies nationales et les principes féconds du dynamisme politique le plus réaliste. A cet égard, une idée se fait jour actuellement qui, en Suisse, est suivie avec attention. En donnant comme un exemple parmi d'autres l'aide aux

pays sous-développés on estime que les pays de l'O.E.C.E. — les Six comme les Onze — devraient se fixer un but commun, de façon à dépasser d'une bonne coudée le problème des discriminations tarifaires et contingentaires et de façon à rapprocher ainsi suffisamment esprits et ambitions pour permettre un dialogue — ou mieux, une conversation — utile et efficace.

Quelle que soit la construction qui sera faite de l'Europe, des conditions économiques inédites y auront cours. Il faudra y faire face.

L'expansion commerciale suisse en France va rencontrer, elle, de nouveaux obstacles. Ne serait-ce que par le fait que le marché français sera redevenu difficile, par les effets de la concurrence internationale qui y pourra mieux jouer grâce à la libération progressive des échanges.

Mais s'agit-il bien d'obstacles ? N'est-ce pas plutôt de stimulant qu'il faut parler ?

« La concurrence, c'est la liberté », disait un économiste français du XIX^e siècle, Bastiat. Or, cette liberté, l'industrie suisse d'exportation la désire ardemment, même au prix de sévères examens de conscience, de quelques sacrifices, de beaucoup d'imagination et d'une fidélité intransigeante à la qualité. « C'est la libre concurrence et ce sont les hommes libres qui font la force d'une société libre », ajoute en écho le très récent « Manifeste pour une société libre » dû à un groupe d'éminents économistes et penseurs français. Qu'ils soient entendus ! Et dans le cas qui nous est cher, nous sommes bien persuadés que ce sera entier bénéfice pour le commerce suisse en France, même si la structure des échanges — et non pas leur valeur — en subit des modifications.

Nous connaissons en effet la vitalité de l'industrie suisse et sa faculté d'adaptation et nous ne sommes pas inquiets.

Car c'est encore auprès de William Rappard que nous trouvons l'explication de notre confiance : « Le seul facteur vraiment créateur, c'est le travail de l'homme. Le travail humain, travail de l'esprit autant que des bras, est d'autant plus productif qu'il est plus stimulé. Rien ne l'excite plus que les difficultés. Voilà où git le véritable secret de la prospérité helvétique. »

Et nous, Chambre de commerce suisse en France, notre rôle sera toujours plus d'informer et de guider, afin que les obstacles rencontrés ne soient pas cause d'animosité mais raison de confrontation féconde. « Qui donc serait capable d'offenser un visage humain présent ? On fera naturellement exception en faveur de l'homme que l'on connaît et c'est par cette petite porte que toute la paix passera. » Cette belle formule est d'Alain, le philosophe français. Peut-on mieux montrer le pouvoir du rapprochement ? Notre ambition sera donc de multiplier les contacts des deux côtés de la frontière afin d'approfondir la compréhension de chacun.

Services rendus aux membres de la Chambre de commerce suisse en France

PLACÉE sous le signe du recontingement, l'année 1958 a été particulièrement chargée pour nos services commerciaux. Ils ont en effet reçu près de 2.000 visiteurs, soit 25 % de plus que l'année précédente, répondu à d'innombrables questions téléphoniques et assumé un courrier considérable. Par ailleurs, la périodicité de notre Revue ne permettant pas d'assurer rapidement l'information de nos adhérents, notamment lors de la parution des avis

aux importateurs, ils ont dû publier onze éditions spéciales de notre Bulletin hebdomadaire d'information, ainsi que plusieurs circulaires imprimées.

Interventions d'ordre général

De très nombreuses démarches ont été accomplies pour améliorer le statut des échanges franco-suisses tant auprès

des différentes instances françaises compétentes que des autorités fédérales. Elles avaient pour but soit d'améliorer diverses procédures, d'accélérer la notification des crédits, l'enregistrement et l'examen des licences, la publication des avis semestriels et reliquats, soit d'adapter la liste B1 des contingents (transposition tarifaire, modification et création de nouveaux postes, etc.), la répartition du contingent « foires » et celle de ses reliquats, la recherche d'une solution provisoire au problème de l'importation de pièces de rechange, etc.

Obtention de licences

Nos services ont présenté, motivé et appuyé 1.217 dossiers de demandes de licences d'importation en France de marchandises suisses, dont près de 90 % ont été accordés pour un montant de 15.447.412 francs suisses.

D'autre part, ils sont intervenus journalièrement pour rectifier, proroger ou régulariser des licences et se sont félicités chaque fois de la compréhension et de l'obligeance qu'ils ont rencontrées tant auprès des services de l'Office des changes que des directions techniques.

Questions douanières

Nous sommes chargés très fréquemment de déterminer le classement douanier de certaines marchandises et sommes en relations étroites pour ce faire avec la Direction générale des douanes que nous remercions à cette occasion de sa complaisance. C'est une tâche primordiale puisque, outre les taxations, le numéro de tarif est déterminant pour les procédures d'importation ou d'exportation.

Recherches d'adresses et représentations commerciales

Nos services se sont efforcés, tout au long de l'année, de trouver des fournisseurs ou des clients susceptibles de livrer

ou d'acheter tel ou tel produit non seulement sur la base de leur documentation, mais aussi grâce à l'obligeance de nombreuses associations professionnelles.

Ils ont par ailleurs mis en relations plus de 200 entreprises avec des candidats représentants. Grâce à notre entremise, une quarantaine d'accords ont ainsi pu être conclus.

Informations juridiques et recouvrement de créances

Notre service d'information juridique a permis à nos membres de résoudre à nouveau quantité de problèmes posés par la réglementation des changes, la législation fiscale en Suisse et en France, la création de sociétés, la mise au point de contrats de cession de licences, la dévaluation d'août 1957 et celle de décembre 1958. A ces informations, à ces conseils, s'ajoute le contentieux proprement dit. Le nombre des créances recouvrées par notre entreprise a dépassé ainsi la quarantaine.

Tâches diverses

Nous sommes intervenus avec succès au sujet d'admissions et d'exportations temporaires, de location de stands dans diverses manifestations françaises, de l'homologation de brevets.

Nous avons renseigné maintes fois nos membres sur le coût des transports, certaines questions fiscales, les régimes particuliers des stagiaires, des monteurs, des cartes de salariés ou commerçants.

Nous avons organisé, comme chaque année, la visite officielle des exposants de matériel suisse à la Foire de Paris.

Enfin, outre ces tâches intra-muros, nous avons détaché pour plusieurs jours l'un de nos secrétaires aux Foires de Bâle et de Lausanne où de nombreux visiteurs ont ainsi pu être renseignés sur place par un spécialiste de toutes les questions relatives au marché français.

Les relations publiques

L'INFORMATION de nos adhérents, les relations avec les autorités de nos deux pays, les groupements professionnels et la presse, sont une des tâches essentielles de notre Chambre de commerce. Pour cela nous disposons tout d'abord de nos différentes publications qui jouissent d'une diffusion de plus en plus large.

La « *Revue économique franco-suisse* » dont le caractère de large information est très apprécié, a comporté six numéros consacrés aux thèmes suivants : l'automobile, la pollution des eaux et de l'air, la Foire de Bâle, le Nord de la France et ses activités, le fret aérien, l'emballage, la publicité.

Par quatre éditoriaux nous avons fait connaître notre point de vue sur les échanges commerciaux franco-suisses, sur l'économie française et sur l'unification économique de l'Europe; nous avons été heureux de constater qu'ils ont trouvé de nombreux et de larges échos dans la presse française et suisse.

Le « *Bulletin hebdomadaire d'information* » avertit rapidement ses lecteurs de toutes décisions importantes touchant le commerce franco-suisse; il est vivement apprécié pour les services pratiques qu'il rend.

L'« *Annuaire franco-suisse* » a paru dans sa huitième

édition; complété et perfectionné, il est réellement l'instrument indispensable à toute personne dont l'activité s'étend à la France et à la Suisse.

Dans le cadre de l'information apportée à nos adhérents, soulignons l'activité de notre service de documentation qui leur fournit les renseignements les plus divers tant sur la France que sur la Suisse; il met une vaste bibliothèque à leur disposition.

Le contact avec nos adhérents est assuré également par les réunions que nous organisons à Paris et en province.

Un premier dîner-conférence a réuni nos membres de la région parisienne le 6 février, pour entendre un exposé de M. Jacques de Fouchier, Président de l'Union française des banques, sur « Les programmes d'investissements en Afrique noire ». Puis, le 28 mars, M. Maurice Zermatten, écrivain, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich, a présenté une conférence intitulée « De l'exode rural à l'équilibre économique par l'industrie, un exemple suisse : le Valais ».

Le 29 mai s'est tenue à Paris la 40^e Assemblée générale de notre Compagnie, suivie d'un dîner-conférence à l'issue duquel M. Henri Rieben, Professeur à l'Université de

Lausanne, a parlé de « L'économie suisse devant l'intégration européenne ».

Notre Compagnie a d'autre part organisé à l'intention de ses membres de la région parisienne, le 19 mars, la visite de l'Usine Chanteraine du groupe Saint-Gobain.

Nos sections ont, elles aussi, organisé des manifestations pour leurs membres. La principale a été, pour chacune d'elles, l'assemblée générale annuelle, accompagnée à Lyon et à Besançon d'un exposé de M. Henri Rieben sur « La Suisse et l'Europe », à Lille d'une conférence de M. Pierre Ruttimann, Directeur du service de Public relations à Genève sur le thème des public relations. Notre section de Lyon a organisé le 4 février et le 30 octobre deux cocktails particulièrement réussis. Notre section de Lille a présenté au cours d'un cocktail le numéro de la Revue économique franco-suisse consacré au Nord et à ses activités. Enfin, notre section de l'Est a aussi offert à ses adhérents un cocktail le 20 juin.

Mais il faut tout particulièrement souligner le succès remporté par deux grandes manifestations organisées sur l'initiative de notre Compagnie : du 9 au 15 juin un voyage d'études en France d'une importante délégation des chambres de commerce cantonales suisses de Bâle, Genève, Neuchâtel, Schaffhouse, Soleure, Tessin, Vaud et Zurich, à laquelle s'étaient joints plusieurs représentants de la presse suisse à Paris; ce voyage a d'ailleurs été décrit dans le détail dans notre Revue. Puis un voyage analogue du 15 au

22 octobre, mais en Suisse cette fois-ci, à l'intention d'une trentaine de représentants des chambres de commerce départementales françaises et de plusieurs journalistes de la presse économique française, qui leur permit de visiter un certain nombre d'entreprises industrielles à Bâle, Schaffhouse, Zurich, Baden, Schönenwerd, Berne, Lausanne, Bienne, Yverdon, Neuchâtel.

Les foires et expositions suisses et françaises constituent un autre aspect de nos « public relations » : nos services sont chargés d'organiser la propagande en France en faveur de la Foire de Bâle et du Comptoir suisse de Lausanne.

Parmi les foires et expositions françaises, la Foire de Lyon a été désignée une fois de plus pour abriter un pavillon officiel suisse que dessert le secrétaire de notre section de Lyon, en collaboration avec un délégué de l'O.S.E.C. Notre Revue était présente au stand de la presse économique de la Foire de Lille dont les exposants suisses ont été en relations suivies avec le secrétariat de Lille.

Notre Compagnie a organisé la visite officielle de la Foire de Paris, le 24 avril, visite honorée par S. Exc. l'Ambassadeur de Suisse en France, M. Pierre Micheli.

Enfin, nous voudrions mentionner les excellentes relations que nous entretenons avec les journalistes français et suisses qui ont eu l'obligeance de publier régulièrement les échos de nos informations et de nos opinions et nous tenons à les assurer de notre reconnaissance.

L'Administration de la Chambre de commerce

Au cours des cinq séances qu'il a tenues durant l'exercice écoulé, notre Conseil a non seulement étudié les problèmes généraux qui se posent sur le plan des relations franco-suisse, mais s'est particulièrement attaché à définir quel devait — et pouvait — être le rôle d'une chambre de commerce telle que la nôtre en face de partenaires intégrés au Marché Commun.

Une séance supplémentaire, tenue le 25 avril à Rouen, a permis au Conseil de nouer des liens particulièrement amicaux avec la Chambre de commerce de cette ville et de procéder à une visite fort intéressante du port et des ateliers de constructions navales.

Nous avons eu le profond regret de perdre dans le courant de l'année le Président fondateur de notre Chambre de commerce, M. Ferdinand Dobler. Personnalité qui a marqué de manière durable l'esprit de notre Compagnie; M. Dobler n'a cessé, jusqu'à la fin de sa vie, de suivre avec intérêt l'évolution de notre Chambre. Nous lui garderons un souvenir fidèle et reconnaissant.

Après avoir assuré pendant six ans, avec l'aisance et la maîtrise que nous lui connaissons, la présidence de notre Compagnie, M. J.-C. Savary a fait part de son intention d'abandonner cette charge. Les membres du Conseil, à l'unanimité, ont désigné M. Georges Reymond, Président directeur général de la Société des Produits Geigy, à la présidence, élection qui fut ratifiée lors de l'assemblée générale.

Signalons encore un changement intervenu au sein de notre Direction générale. M. Léon Mathez, Secrétaire général, a abandonné son activité après 37 ans de service. Sa collaboration est plus ancienne encore puisqu'il a participé, avant 1918, aux travaux qui précédèrent la création de notre Chambre. Que M. Mathez qui a travaillé avec un

dévouement inlassable au service de notre Compagnie trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nous tenons à remercier très sincèrement tous ceux qui nous ont aidé à accomplir notre tâche. En particulier, nous ne voulons pas manquer de rendre hommage à notre personnel, à Paris et dans les sections, qui a accompli une mission délicate avec dévouement et conscience, ainsi que nos comités de sections et nos correspondants régionaux.

Enfin, il nous est agréable d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont facilité notre tâche par leur appui et leurs conseils.

Nous exprimons notre gratitude toute particulière à S. Exc. l'Ambassadeur de Suisse en France et à M. le Ministre délégué du Conseil fédéral à l'Organisation européenne de coopération économique, de même qu'à leurs collaborateurs, spécialement à M. le Conseiller commercial de l'Ambassade de Suisse en France, avec lequel une collaboration amicale et confiante nous unit; aux administrations fédérales, avec lesquelles nous nous honorons d'entretenir des relations suivies et en tout premier lieu à la Division du commerce, au Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, à l'Office suisse d'expansion commerciale à Lausanne et à Zurich, à l'Office national suisse du tourisme à Zurich, à Paris et à Nice, aux chambres de commerce cantonales et à toutes les personnes et organisations qui, en Suisse, s'intéressent à notre action et soutiennent nos efforts.

Nous remercions également, en France, les diverses administrations dans lesquelles nous comptons de nombreux et sincères amis, la Chambre de commerce de Paris et les principales chambres de commerce françaises, ainsi que les groupements professionnels intéressés aux échanges avec la Suisse.